



# FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Comité des partenaires  
Communauté de communes du Massif du Sancy  
**TIRAGE AU SORT DES HABITANTS**

## ➡ Qu'est-ce que le Comité des partenaires ?

Dotée de la compétence mobilité depuis 2021, la Communauté de communes du Massif du Sancy a voté le 30 septembre 2025 son projet de Plan de Mobilité Simplifié et constitue son Comité des partenaires. Réunissant élus, acteurs économiques, associations et habitants, ce comité sera consulté avant l'adoption du Plan de Mobilité Simplifié, document qui définit la stratégie et le plan d'actions en matière de mobilités à l'horizon 2035. Il se réunira deux fois par an pour échanger sur l'offre de mobilité proposée sur le territoire, les besoins de mobilité ou encore les projets en cours.

## ➡ Pourquoi participer ?

Aucune compétence technique n'est requise, ce sont vos usages et votre expérience quotidienne de la mobilité qui comptent.

En exprimant votre intérêt, vous pourriez être tiré au sort pour rejoindre le Comité des partenaires de la mobilité du Massif du Sancy.

Pour plus d'informations sur les modalités et le règlement du tirage au sort, contactez les services de la collectivité au 04 73 65 24 48 ou par mail à [ccms@cc-massifdusancy.fr](mailto:ccms@cc-massifdusancy.fr).



**Comité des partenaires  
Communauté de communes du Massif du Sancy**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Adresse :

---

---

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

J'atteste être âgé(e) de 18 ans ou plus.

J'atteste être résident(e) à titre principal du territoire de la Communauté de communes du Massif du Sancy.

J'atteste avoir pris(e) connaissance et respecter le règlement du tirage au sort.

J'accepte que les données et informations saisies dans ce formulaire soient utilisées pour pouvoir être contacté dans le cadre du tirage au sort, conformément au Règlement général sur la protection des données (règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016). Conformément au RGPD et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder et rectifier les informations qui vous concernent.

*Retourner ce formulaire le 31 décembre 2025 au plus tard :*

- au siège de la Communauté de communes du Massif du Sancy au Mont-Dore : 4 Boulevard Mirabeau, BP 94, 63240 LE MONT-DORE.

- ou par mail à [ccms@cc-massifdusancy.fr](mailto:ccms@cc-massifdusancy.fr).